

Controls ants, cockroaches and fleas in food processing and beverage plants, dairies, meat packing and processing plants, bakeries, warehouses, industrial plants, homes, apartments, offices, hotels, restaurants, and food service establishments.

DIRECTIONS FOR USE: Apply powder, using a hand or pressure duster, into cracks and crevices where insects breed and hide. A light dusting is all that is required. Leave undisturbed for two weeks. Reapply as necessary. Cover or remove food, dishes, and cooking utensils before applying. Avoid pantry shelves and other places where food is stored. Apply dust only as a crack and crevice application.

CAUTION: In meat packing, food service establishments and food processing plants, only apply when plant is not in operation. No exposed food products, ingredients or packaging materials to be left in the room. Cover food handling equipment. Any treated surface that may contact meat food products or other food products should be washed and rinsed thoroughly with potable water after spraying and before reuse for food processing.

PRECAUTIONS: Apply/use only in areas inaccessible to children and pets **KEEP OUT OF THE REACH OF CHILDREN.** Do not apply as a broadcast application. Store in a cool, dry, well ventilated place, away from food and feed. Avoid contact with skin, eyes, and clothing. Wash thoroughly after handling and before eating, drinking or smoking. Avoid breathing dust. Do not contaminate food or feed. Do not contaminate any body of water. Do not spill or dump in areas underlain by roots of valuable plants.

Wear long pants, long-sleeved shirt, chemical resistant coveralls, chemical resistant gloves and a NIOSH approved N95 (minimum) filtering face piece respirator (dust mask) that is properly fit tested when loading or applying boron as a dust/powder.

Visible dust/powder must be removed or wiped away after application to voids.

SYMPTOMS OF POISONING: Ingestion and absorption may cause nausea, vomiting, diarrhea, abdominal cramps, skin rash, circulatory collapse, delirium, convulsions and coma. Chronic exposure may cause dry skin, skin rash and gastric disturbances.

FIRST AID: In case of poisoning, call a physician or contact a poison control centre IMMEDIATELY.

If swallowed: Call a poison control center or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control center or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse the skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control center, or doctor for treatment advice.

If in eyes: Hold the eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing. Call a poison control center, or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control center or doctor for further treatment advice.

Take the container label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically.

DISPOSAL: Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the empty container in accordance with provincial requirements. For information on the disposal of unused, unwanted product and the cleanup of spills, contact the provincial regulatory agency or the manufacturer.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

Made in Canada by/Fabriqué au Canada par :
ONGUARD CANADIAN PRODUCTS,
A TRADE NAME OF/UN NOM COMMERCIAL DE UR-CAN INC.
PO BOX 80088 APPLEBY, BURLINGTON, ONTARIO L7L 6B1

READ THE LABEL BEFORE USING
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION



Boradust

COMMERCIAL

**CONTROLS ANTS, COCKROACHES AND FLEAS IN
FOOD PROCESSING AND BEVERAGE PLANTS, DAIRIES, MEAT
PACKING AND PROCESSING PLANTS, BAKERIES, WAREHOUSES,
INDUSTRIAL PLANTS, HOMES, APARTMENTS, OFFICES, HOTELS,
RESTAURANTS AND FOOD SERVICE ESTABLISHMENTS.**

**POUR ENRAYER LES FOURMIS, COQUERELLES (BLATTES)
ET PUCES DANS LES USINES DE TRANSFORMATION
DES ALIMENTS ET D'EMBOUEILLAGE, LAITIERIES, SALAISONS,
USINES DE TRANSFORMATION DE LA VIANDE,
BOULANGERIES, ENTREPÔTS, USINES INDUSTRIELLES,
MAISON\$, APPARTEMENTS, BUREAUX, HÔTELS, RESTAURANTS
ET ÉTABLISSEMENTS DE SERVICES D'ALIMENTATION.**

REG. NO. 31856 P.C.P. ACT
No. D'HOMOLOGATION 31856 LOI P.A.

GUARANTEE/GARANTIE :
Boric Acid/Acide Borique 100%

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

NET CONTENTS **10 kg** CONTENU NET

PROFESSIONAL • PROFESSIONNEL

Pour enrayer les fourmis, coquerelles (blattes) et puces dans les usines de transformation des aliments et d'embouteillage, laiteries, salaisons, usines de transformation de la viande, boulangeries, entrepôts, usines industrielles, maisons, appartements, bureaux, hôtels, restaurants et établissements de services d'alimentation.

MODE D'EMPLOI : Appliquer la poudre, à l'aide d'un saupoudroir à main ou à pression, dans les fentes et les crevasses où les insectes se dissimulent et se reproduisent. Seulement une légère application est requise. Ne pas déranger pendant deux semaines. En remettre au besoin. Couvrir ou retirer les aliments, les plats et les ustensiles de cuisson avant le traitement. Éviter les tablettes des garde-manger et les autres endroits où les aliments sont emmagasinés. Appliquer la poudre uniquement dans les fentes et les crevasses.

MISE EN GARDE : Dans les salaisons et les usines de transformation des aliments, de même que dans les établissements de services d'alimentation, traiter seulement quand on n'y travaille pas. Ne jamais laisser de denrées alimentaires, ingrédients ni matériaux d'emballage exposés dans la salle traitée. Couvrir l'équipement servant à la préparation des aliments. Toute surface traitée qui pourrait venir en contact avec des viandes ou d'autres produits alimentaires doit être lavée et rincée à fond à l'eau potable après le traitement et avant sa réutilisation pour la transformation d'aliments.

PRÉCAUTIONS : Appliquer ou utiliser seulement dans les zones inaccessibles aux enfants et aux animaux de compagnie. Ne pas appliquer dans le cadre d'un traitement généralisé. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, à une distance prudente des denrées alimentaires et des aliments pour les animaux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé ce produit et avant de manger, boire ou fumer. Éviter de respirer sa poussière. Ne jamais contaminer des denrées alimentaires ou des moulées. Ne jamais contaminer aucune étendue d'eau. Ne pas répandre ni jeter sur le sol qui recouvre les racines de plantes utiles.

Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, une combinaison et des gants résistants aux produits chimiques et un masque antipoussières N95 (au minimum) approuvé par le NIOSH et qui est correctement ajusté lors du mélange et du chargement de produits en poudre contenant du bore.

Toute poussière visible doit être enlevée ou essuyée après l'application dans les vides.

SYMPTÔMES D'INTOXICATION : L'ingestion et l'absorption de ce produit peut causer la nausée, le vomissement, la diarrhée, des crampes d'estomac, une irritation cutanée, un collapsus circulatoire, le délire, des convulsions et le coma. Une exposition chronique peut provoquer l'assèchement de la peau, une irritation cutanée et des troubles gastriques.

PREMIERS SOINS : En cas d'empoisonnement, appeler IMMÉDIATEMENT un médecin ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Rendre le récipient vide inutilisable. Éliminer le récipient vide conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou dont on veut se départir et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.